

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Communauté de Communes Briance Sud Haute-Vienne
Chabanas 87 260 Pierre Buffière

Séance du Jeudi 29 Septembre 2022

A la Salle des Fêtes de Meuzac

les Conseillers communautaires, régulièrement convoqués,
sous la présidence de Monsieur Marc DITLECADET,

Date de convocation : Mercredi 22 septembre 2022

○ **Présents :**

	PRESENT	ABSENT		PRESENT	ABSENT
ALLET Marie	X		LAVOREL Eric	X	
BERNIER Delphine	X		LHOMME-LEOMENT Jacqueline	X	
CHAUMEIL Nathalie	X		LONGEQUEUE Jean-Paul	X	
DE NEUVILLE Christine	X		MARTHON Alain	X	
DITLECADET Marc	X		MONTET Guy	X	
DUBOIS Jean-Louis	X		MOURET Michel	X	
DUPONT Eric	X		PATIER Stéphane	X	
GENESTE Stéphanie		X	PREVOST Stéphane	X	
GILLET Emilie	X		REDEMPT Véronique	X	
LACHAUD Jean-Luc	X		REDON-SARRAZY Maryvonne	X	
LATOUILLE Christian		X	TARRADE Gilbert	X	

○ **Absents :**

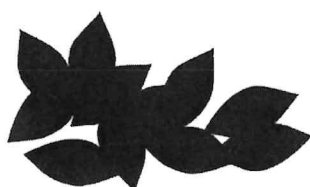
- Mr Christian LATOUILLE, absent excusé, a donné pouvoir à Mr Alain MARTHON,
- Mme Stéphanie GENESTE, absente excusée, a donné pouvoir à Mme Christine DE NEUVILLE,

- **Secrétaire de séance** : Mme Christine DE NEUVILLE.

■ **DÉLIBÉRATION N°2022-083 CONCERNANT L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU TITRE DE L'ANNEE 2022 AU PROFIT DE L'EPCC MUSEE ET JARDINS CECILE SABOURDY ET SOUTIEN APORTE A CET ETABLISSEMENT POUR L'OBTENTION DU LABEL « MUSEE DE FRANCE »**

Monsieur le Président rappelle au conseil communautaire que lors de la séance du 31 Mars 2022, il a été décidé, par délibération N°2022-028 :

- De verser au profit de l'EPCC Musée et Jardins Cécile Sabourdy, au titre de l'année 2022, une subvention de fonctionnement de 30 000.00 €,
- De valider le principe d'une représentation de la Communauté de Communes Briance Sud Haute Vienne au sein du Conseil d'Administration de l'EPCC Musée et Jardins Cécile Sabourdy,



Accusé de réception en préfecture
087-200040814-20220929-2022-083-DE
Date de télétransmission : 07/10/2022
Date de réception préfecture : 07/10/2022

- De soutenir la candidature de l'EPCC pour l'obtention du label « Musée de France ».

Par courrier en date du 18 Mai 2022 adressé au titre du contrôle de légalité, il précise que Madame La Préfète de la Haute-Vienne a rappelé que l'adhésion concomitante de l'EPCI et des communes membres n'est pas possible. Elle a précisé que, dans la mesure où la Communauté de Communes Briance Sud Haute Vienne ne souhaite pas adhérer à cet EPCC, celle-ci ne peut donc pas siéger au sein du conseil d'administration de cette instance.

Et, la Préfecture a donc demandé à ce que la délibération en date du 31 mars 2022 soit modifiée sur ce point particulier.

En accord avec les services de la Préfecture, il est donc proposé de retirer la délibération N°2022-028 en date du 31 Mars 2022 pour la remplacer par la délibération suivante :

Monsieur le Président rappelle que l'EPCC (Etablissement Public de Coopération Culturelle) Musée et Jardins Cécile SABOURDY a fait acte de candidature auprès du Ministère de la Culture en vue d'obtenir le label « Musée de France ».

Il est précisé que l'obtention de ce label lui permettra de conforter son fonctionnement en accédant à des financements spécifiques du Ministère de la Culture qui sont fléchés vers ce type d'établissement.

Le dossier de candidature de cet établissement devrait être examiné prochainement par un jury.

Il est également rappelé que le portage de cette structure est assuré par la commune de Vicq Sur Breuilh qui est à l'origine de ce projet.

Monsieur Le Président précise ensuite qu'il est demandé à la Communauté de Communes Briance Sud Haute Vienne :

- De confirmer sa participation au fonctionnement de cette structure par l'attribution, d'une subvention annuelle de 30 000.00 €, (Il est précisé, que pour l'année 2022, la subvention de 30 000.00 € a déjà été versée suite à l'adoption de la délibération N°2022-028 du 31 mars 2022 et la signature de la convention d'objectifs en date du 31 mars 2022 par mandat N°385 du 21/04/2022)
- De soutenir la candidature de l'EPCC pour l'obtention du label « Musée de France ».

Monsieur Le Président rappelle également qu'une Convention Territoriale de Développement Culturel a été signée en Mars 2017, pour une durée initiale de 3 années, entre la DRAC Nouvelle Aquitaine, la Commune de Vicq Sur Breuilh, la Communauté de Communes Briance Sud Haute Vienne et la Châtaigneraie Limousine.

Il est précisé que ce document a fait l'objet d'un 3^{ème} avenant pour l'année 2022 qui prévoit notamment le versement par la Communauté de Communes Briance Sud Haute

Accusé de réception en préfecture
087-200040814-20220929-2022-083-DE
Date de télétransmission : 07/10/2022
Date de réception préfecture : 07/10/2022

Vienne d'une subvention de fonctionnement pour 2022 de 30 000.00 € au profit de l'EPCC Musée et Jardins Cécile Sabourdy qui sera effectué dans le cadre de la convention d'objectifs à intervenir entre la Communauté de Communes Briance Sud Haute Vienne et l'EPCC Musée et Jardins Cécile Sabourdy.

Monsieur Le Président propose ensuite au conseil communautaire de valider ces différentes propositions.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **AUTORISE** le Président à procéder au retrait de la délibération N°2022-028 adoptée lors du conseil communautaire du 31 mars 2022,
- **CONFIRME** l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 30 000.00 € au titre de l'exercice budgétaire 2022 au profit de l'EPCC Musée et Jardins Cécile Sabourdy, étant entendu que cette subvention a déjà été versée (Mandat N°385 du 21/04/2022) dans la cadre de l'adoption de la délibération initiale N°2022-028 du 31 mars 2022,
- **AUTORISE** le Président à signer à nouveau la convention d'objectifs 2022 à intervenir entre la Communauté de Communes Briance Sud Haute Vienne et l'EPCC Musée et Jardins Cécile Sabourdy définissant les modalités de versement de cette subvention annuelle,
- **APPORTE SON SOUTIEN** à la candidature de l'EPCC Musée et Jardins Cécile Sabourdy en vue d'obtenir le label « Musée de France ».

FAIT ET DÉLIBÉRÉ A MEUZAC, LE 29 SEPTEMBRE 2022

Nombre de conseillers	
En exercice	22
Présents	20
Votants	22
Exprimés	22
Contre	0
Pour	22
Abstentions	0

Le Président : Marc DITLECADET



Accusé de réception en préfecture
087-200040814-20220929-2022-083-DE
Date de télétransmission : 07/10/2022
Date de réception préfecture : 07/10/2022